

Inspection de la procédure de verrouillage/étiquetage

Cette inspection du verrouillage/étiquetage doit être effectuée chaque année par un observateur autorisé et formé. L'observateur ne participe pas à la procédure de verrouillage et d'étiquetage inspectée. Toute déficience constatée dans la procédure de verrouillage/étiquetage doit être corrigée immédiatement et tous les employés autorisés doivent être à nouveau formés sur la procédure. Si l'on constate que la situation présente un risque immédiat pour la vie ou la santé, il faut mettre fin à la procédure de verrouillage/étiquetage.

Généralités

Date	Département
Lieu ou bâtiment	
Personne mettant en place la procédure de verrouillage/étiquetage.	Personne effectuant l'inspection
Nom de l'équipement	

Questions à propos de l'inspection de la procédure de verrouillage/étiquetage

L'employée a-t-il suivi la formation initiale sur la procédure de verrouillage/étiquetage, destinée aux employés autorisés ?

Oui Non

La procédure écrite de verrouillage/étiquetage comprend-elle la liste des sources d'énergies connues et les décrit-elle ?

Oui Non

Tous les employés concernés ont-ils été correctement informés avant le verrouillage/étiquetage de l'appareil ?

Oui Non S.O.

L'employé autorisé a-t-il identifié et localisé toutes les sources d'énergie ?

Oui Non

L'employé autorisé a-t-il utilisé les verrous, les étiquettes et les appareils appropriés de la procédure de verrouillage/étiquetage ?

Oui Non

Si plusieurs employés autorisés travaillaient sur l'appareil, chacun d'entre eux disposait-il de son propre système de verrouillage étiqueté ?

Oui Non S.O.

L'appareil verrouillé/étiqueté comportait-il des renseignements écrits lisibles identifiant l'employé autorisé ?

Oui Non

L'employé autorisé a-t-il tenté de démarrer l'appareil pour vérifier la procédure de verrouillage/étiquetage avant d'effectuer le travail ?

Oui Non

L'employé autorisé a-t-il remis les contrôles en position « arrêt » après avoir vérifié l'isolement et la mise hors-tension de l'appareil ?

Oui Non

Les autres étapes de la procédure de verrouillage/étiquetage ont-elles été effectuées correctement ?

Oui Non

L'employé autorisé a-t-il suivi les procédures adéquates pour le retrait du verrouillage/étiquetage et la remise sous tension de l'appareil ?

Oui Non

L'employé comprend-il ce qu'il faut faire si la procédure est incorrecte ou incomplète ?

Oui Non

Approbation

Je certifie que j'ai personnellement observé et estimé que l'inspection régulière a été effectuée telle qu'elle est documentée ci-dessus.

Signature de l'inspecteur	Date
---------------------------	------

*Le département doit conserver ce rapport d'inspection pendant au moins deux ans.